



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

Province de Québec
MRC de La Mitis
Municipalité de Sainte-Luce

Séance ordinaire des membres du conseil tenue au lieu ordinaire des séances, le lundi le 5 octobre 2015 à 20 h, à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire, monsieur Paul-Eugène Gagnon, les conseillers Nathalie Pelletier, Jocelyn Ross, Pierre Beaulieu, Bertrand Lechasseur, Yves G. Ouellette. La directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, madame Nancy Bérubé est également présente.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2015
4. **FINANCES**
 - 4.1 Adoption des comptes à payer au fonds des activités de fonctionnement à des fins fiscales
 - 4.2 Adoption des comptes à payer au fonds de règlement
 - 4.3 Dépôt de l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales
 - 4.4 Transferts budgétaires
 - 4.5 Appropriation du surplus non affecté
 - 4.6 Paiement de travaux - Réaménagement de la route 298 et des rues adjacentes
5. **ADMINISTRATION**
 - 5.1 Entente avec l'UQAR
 - 5.2 Avis de motion pour amender le règlement R-2007-81, étant le règlement sur la régie interne des séances du conseil
6. **URBANISME**
 - 6.1 P.I.I.A. - 95, route du Fleuve Ouest
7. **LOISIRS**
8. **TRAVAUX PUBLICS**
9. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
10. **CORRESPONDANCE**
11. **AFFAIRES NOUVELLES**
12. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
13. **FERMETURE DE LA SÉANCE**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

1. Ouverture de la séance

Le maire, monsieur Paul-Eugène Gagnon procède à l'ouverture de la séance.

2015-10-246

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Yves G. Ouellette et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.

2015-10-247

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2015

Il est proposé par monsieur Jocelyn Ross et unanimement résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2015 soit et est accepté.

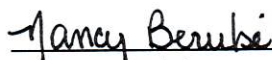
FINANCES

2015-10-248

4.1 Fonds des activités de fonctionnement à des fins fiscales

Il est proposé par madame Nathalie Pelletier et unanimement résolu que les comptes présentés au fonds des activités de fonctionnement à des fins fiscales, chèques numéros 4 801 à 4 810, 4 812 à 4 860, au montant de 191 427,92 \$ soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer. De plus, la rémunération des employés, des élus et la cotisation au REER au montant de 37 446,08 \$ sont acceptées.

Je, soussignée, Nancy Bérubé, secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses énumérées ci-dessus sont projetées par la municipalité de Sainte-Luce.



Nancy Bérubé

Secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe

2015-10-249

4.2 Fonds de règlement

Il est proposé par madame Nathalie Pelletier et unanimement résolu que les comptes présentés au fonds de règlement, soit les chèques numéros 456 à 462, au montant de 727 691,75 \$ soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer.

Je, soussignée, Nancy Bérubé, secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses énumérées ci-dessus sont projetées par la municipalité de Sainte-Luce.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

Nancy Bérubé

Nancy Bérubé

Secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe

2015-10-250

4.3 Dépôt de l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales

Il est proposé par monsieur Yves G. Ouellette et unanimement résolu d'accepter le dépôt de l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales daté du 24 septembre 2015.

2015-10-251

4.4 Transferts budgétaires

Il est proposé par monsieur Bertrand Lechasseur et unanimement résolu que les transferts intra budgétaires suivants au fonds des activités de fonctionnement à des fins fiscales portant les numéros 2015-99 à 2015-123 inclusivement, au montant de 2 028 \$ soient et sont autorisés.

N°	Transfert de \$	Du G/L CT	Au G/L DT
2015-99	1 \$	02 12000 412	02 12000 951
2015-100	24 \$	02 13000 522	02 13000 660
2015-101	1 \$	02 19000 970	02 19000 951
2015-102	1 \$	02 19000 970	02 19002 951
2015-103	1 \$	02 22000 516	02 22000 951
2015-104	118 \$	02 32000 341	02 32000 421
2015-105	32 \$	02 32000 522	02 32000 660
2015-106	117 \$	02 32000 341	02 33000 421
2015-107	42 \$	02 33009 526	02 33011 526
2015-108	1 \$	02 32000 341	02 37002 951
2015-109	36 \$	02 41200 522	02 41100 310
2015-110	111 \$	02 41200 522	02 41100 454
2015-111	26 \$	02 41200 522	02 41100 640
2015-112	375 \$	02 41301 521	02 41300 521
2015-113	1 \$	02 45220 446	02 45220 951
2015-114	1 \$	02 45220 446	02 45221 951
2015-115	1 \$	02 61000 421	02 61000 951
2015-116	615 \$	02 62900 459	02 62200 341
2015-117	7 \$	02 70120 331	02 70110 331
2015-118	162 \$	02 70120 522	02 70110 421
2015-119	155 \$	02 70120 522	02 70120 660
2015-120	108 \$	02 70140 522	02 70140 660
2015-121	1 \$	02 70196 447	02 70190 951
2015-122	90 \$	02 70220 522	02 70220 660
2015-123	1 \$	02 70220 522	02 70220 951
TOTAL	2 028\$		



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

2015-10-252

4.5 Appropriation du surplus non affecté

Il est proposé par madame Nathalie Pelletier et unanimement résolu qu'une somme de 8 854 \$ soit appropriée au surplus non affecté pour être transférée au fonds des activités d'investissement.

2015-10-253

4.6 Paiement des travaux - Réaménagement de la route 298 et des rues adjacentes

Il est proposé par monsieur Bertrand Lechasseur et unanimement résolu de verser la somme de 669 179,18 \$ à *Entreprises Claveau Ltée*, tel que mentionné au certificat de paiement numéro 3, préparé par Christian Roy, ingénieur de la firme BPR, daté du 29 septembre 2015, dans le dossier de Réaménagement de la route 298 et des rues adjacentes.

ADMINISTRATION

2015-10-254

5.1 Entente avec l'UQAR

Il est proposé par monsieur Jocelyn Ross et unanimement résolu d'autoriser la signature par le directeur général de la Municipalité d'une entente de contribution avec l'Université du Québec à Rimouski; prévoyant le versement d'une subvention de l'ordre de 19 830 \$, pour un projet de suivi géomorphologique de la plage de Sainte-Luce à la suite d'une recharge de plage en sédiments grossiers, pour la période 2016-2017.

2015-10-255

5.2 Avis de motion pour amender le règlement R-2007-81, étant le règlement sur la régie interne des séances du conseil

Avis de motion est donné par monsieur Pierre Beaulieu à l'effet que lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement sera déposé pour amender le règlement R-2007-81, étant le règlement sur la régie interne des séances du conseil.

URBANISME

2015-10-256

6.1 P.I.I.A. – 95, route du Fleuve Ouest

CONSIDÉRANT le P.I.I.A. présenté pour la propriété du 95, route du Fleuve Ouest à Sainte-Luce, étant constituée du lot 3 689 350 du cadastre du Québec et identifiée au rôle d'évaluation de la Municipalité sous le matricule numéro 3879-60-8961, à l'effet de permettre la construction de trois bâtiments unifamiliaux en rangée, le tout tel que montré sur les plans fournis par les propriétaires;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les définitions de bâtiment en rangée et de bâtiment accessoire décrites au règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE le projet rencontre les critères relatifs à l'architecture d'un nouveau bâtiment du règlement sur les plans



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

d'implantation et d'intégration architecturale relatifs à la route du Fleuve;

CONSIDÉRANT QUE le projet rencontre les critères relatifs à l'implantation d'un bâtiment du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale relatifs à la route du Fleuve;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont présenté une recommandation à l'effet d'accepter le P.I.I.A. tel que présenté;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Bertrand Lechasseur et unanimement résolu d'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale présenté pour la construction de trois habitations en rangée au 95, route du Fleuve Ouest.

10. CORRESPONDANCE

Le conseil accuse réception d'une pétition concernant le stationnement et le déneigement sur la rue des Érables, face à la *Quincaillerie Ste-Luce*.

12. Période de questions

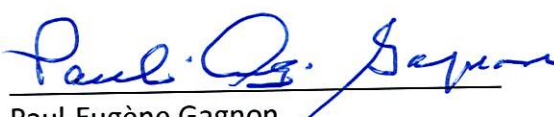
Lors de cette période, les questions provenant de l'auditoire ont porté sur les sujets suivants :

1. Pavillon sportif
2. Entretien de la route Dionne
3. Travaux sur la rue St-Alphonse
4. Remplacement de l'inspecteur en urbanisme
5. Sel de déglacage
6. Travaux de la Ville de Rimouski, limites municipales intersection de la route 132 Ouest et Chemin des chalets
7. Bandes de la patinoire, secteur Luceville

13. Fermeture de la séance

Il est proposé par monsieur Yves G. Ouellette et unanimement résolu que la séance du conseil soit et est levée.

Je, Paul-Eugène Gagnon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


Paul-Eugène Gagnon
Maire

2015-10-257



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Sainte-Luce (Québec)

Paul-Eugène Gagnon
Maire

Nancy Bérubé
Directrice générale adjointe et
secrétaire-trésorière adjointe